

que ce débat se tienne aujourd'hui, monsieur l'Orateur, c'est que si le gouvernement ne nous a pas trompés délibérément, il n'a pas non plus établi clairement ses intentions relativement à l'appui humanitaire qu'on lui demandait pour cette région du Biafra et il semble s'entêter à ne pas vouloir aider le Biafra. Il semble plutôt avoir consenti à prêter les avions Hercules pour aider la partie nigériane de ce conflit, alors que, d'après les renseignements obtenus au comité des affaires extérieures et de la défense nationale, je crois que le malaise existe plutôt du côté biafrais.

Pourtant, on sait, monsieur l'Orateur, que d'autres organismes comme Caritas et l'Organisation mondiale des Églises peuvent aller au Biafra. Peut-être que les avions Hercules sont trop lourds pour utiliser les pistes d'atterrissage du Nigéria, mais si les autres organismes peuvent aller là où le malaise est le plus grave, je pense que le gouvernement devrait songer à utiliser la base de São Tomé pour diriger les secours là où le besoin est le plus urgent. On nous dit que deux avions Hercules qui sont prêts à décoller, mais on ne bouge pas, on se contente de boire de la bière.

Donc, monsieur l'Orateur, je pense que nous devrions étudier cette question dès aujourd'hui, afin de savoir exactement ce que le gouvernement entend faire. Il est dommage, comme le faisait remarquer l'honorable député d'York-Sud (M. Lewis), que l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) soit absent aujourd'hui, mais je crois que son collègue, l'honorable ministre de la Défense nationale (M. Cadieux), pourrait être ici dans un délai assez bref pour nous faire connaître les objectifs du gouvernement.

Monsieur l'Orateur, on nous a informés ce matin de la possibilité que les avions Hercules soient ramenés au Canada plutôt que d'être envoyés au Biafra, et je suis d'avis qu'il faudrait peut-être songer à remplacer les avions Hercules par des appareils plus petits pouvant utiliser les pistes qui existent dans cette région.

Ce que nous voulons savoir aujourd'hui, c'est si le peuple canadien n'est pas lui-même directement en cause quant à l'urgence de la question à débattre. Je pense que le peuple canadien a droit de savoir ce qu'on fait de son argent et quelles mesures humanitaires on compte prendre. Nous ne demandons pas, bien sûr, au gouvernement d'aller faire la guerre dans cette région-là, mais nous lui demandons d'aller secourir ceux qui souffrent de la faim et qui sont malades. Au fait, on nous a indiqué que des milliers de personnes meurent chaque jour de sous-alimentation et

de maladie, et si le gouvernement utilisait les avions qui sont prêts à être mis en service, nous pourrions secourir ces gens et sauver un très grand nombre de vies.

Donc, monsieur l'Orateur, je crois qu'il est temps d'agir et de connaître clairement les intentions du gouvernement à ce sujet.

[Traduction]

**M. David MacDonald (Egmont):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Étant donné la grande importance de cette motion, le premier ministre ne pourrait-il pas demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de venir à la Chambre, bien que ce soit pour lui jour de congé aujourd'hui, afin qu'il puisse nous faire connaître son opinion sur ce grave problème?

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** J'aimerais parler, monsieur l'Orateur, non de l'importance de cette affaire en soi, comme l'ont fait d'autres députés mais sur la seule question à considérer en ce moment, c'est-à-dire celle d'établir si, du point de vue de la procédure, il y a d'autres possibilités de discuter cette situation. Je voudrais vous rappeler, monsieur l'Orateur, que le paragraphe 3 du commentaire 100 de la quatrième édition de Beauchesne fait la distinction suivante:

«Urgence», au sens de la présente règle, ne s'applique pas au fond même de la question, mais signifie «urgence du débat», lorsque les occasions ordinaires fournies par le Règlement de la Chambre ne permettent pas que le sujet soit soulevé assez tôt et que l'intérêt public exige que la discussion ait lieu immédiatement.

Le 7 octobre, à la suite d'une motion que j'ai proposée, les prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures ont été déferées par la Chambre au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. Comme la présidence le sait, ce comité examine depuis, toutes affaires cessantes ou presque, ce qui se passe au Nigeria. Il ne m'appartient pas, à cette étape des délibérations du comité, de parler des travaux qui s'y poursuivent, mais il est évident que tous les députés que cet aspect particulier de la situation intéresse peuvent obtenir que ce comité en discute. Comme il poursuit ses séances, il lui sera possible d'aborder la question.

Le seul autre commentaire qui se rapporte à cette discussion sur la procédure est peut-être le commentaire 288 de la 4<sup>e</sup> édition de Beauchesne qui se lit ainsi:

Les comités sont considérés comme des parties de la Chambre et leurs délibérations sont régies, dans l'ensemble, par le Règlement en vigueur à la Chambre.